

Arrêté n° VA-124-0411

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-4,
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L131-1, et R131-1 à R131-11,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie – signalisation temporaire),
Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental du Nord n°AR-DAJAP/2023/1006 portant délégation de signature,
Vu l'avis favorable de la commune de VICQ en date du 04 avril 2024
Vu la demande de la société Eiffage en date du 02 avril 2024 **afin d'exécuter des travaux de réfection de la couche de roulement sur le réseau routier départemental.**
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Au cours de la période comprise entre le 15 mai 2024 et le 25 mai 2024, la circulation des véhicules sera interrompue durant 2 jours sur la route départementale 935.04 entre les PR 0 + 0 et 0 + 173¹ sur le territoire de la commune de ONNAING.

ARTICLE 2 : Durant cette interruption qui sera portée à la connaissance des usagers par des panneaux de types B0, la déviation de la circulation se fera en empruntant l'itinéraire ci-après :

Pour les usagers utilisant le sens BRUAY-SUR-L'ESCAUT vers ONNAING :

Route départementale 75 sur les communes de : BRUAY-SUR-L'ESCAUT, SAINT-SAULVE

Route départementale 935A sur les communes de : FRESNES-SUR-ESCAUT, BRUAY-SUR-L'ESCAUT, ESCAUTPONT

Route départementale 50A sur la commune de : FRESNES-SUR-ESCAUT

Voie communale Rue de la Paix sur la commune de : VICQ

Voie communale Rue de Fresne sur la commune de : VICQ

Route départementale 50A sur les communes de : QUAROUBLE, VICQ, ONNAING

Route départementale 630 sur les communes de : QUAROUBLE, SAINT-SAULVE, ONNAING.

Pour les usagers utilisant le sens ONNAING vers BRUAY-SUR-L'ESCAUT :

Route départementale 630 sur les communes de : QUAROUBLE, SAINT-SAULVE, ONNAING

Route départementale 50A sur les communes de : QUAROUBLE, VICQ, ONNAING

Voie communale Rue de Fresne sur la commune de : VICQ

Voie communale Rue de la Paix sur la commune de : VICQ

Route départementale 50A sur la commune de : FRESNES-SUR-ESCAUT

Route départementale 935A sur les communes de : FRESNES-SUR-ESCAUT, BRUAY-SUR-L'ESCAUT, ESCAUTPONT

Route départementale 75 sur les communes de : BRUAY-SUR-L'ESCAUT, SAINT-SAULVE.

ARTICLE 3 : La signalisation de déviation sera conforme aux textes et règlements en vigueur, notamment aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière.

ARTICLE 4 : La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge de l'entreprise exécutant les travaux.

ARTICLE 5 : Cette signalisation temporaire devra être mise en place uniquement pendant les heures des travaux de nuit entre 20h00 et 06h00.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté pourra faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – 59000 LILLE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réception de la décision explicite ou implicite de rejet opposé au recours gracieux effectué.

ARTICLE 7 : M. le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

M. Le Sous Préfet de VALENCIENNES,
M. Le maire de la commune de ONNAING,
M. le responsable de l'ARRONDISSEMENT ROUTIER DE VALENCIENNES,
M. le responsable de l'AGENCE ROUTIERE DE PEVELE-HAINAUT,
M. le Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Nord,
M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
M. le Directeur des Transports Départementaux,
M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L.,
M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers.

Fait à Lille, le 10 avril 2024
Pour le Président du Conseil Départemental,
et par délégation,

Publié le : 10.04.2024

Situation des travaux



Déviations

Déviations pour les usagers utilisant le sens BRUAY-SUR-L'ESCAUT vers ONNAING:

